RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 29305
Numéro SIREN : 507 381 994
Nom ou dénomination : ABAQ

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2019 sous le numéro de dépôt 18648



20190186482018

DATE DEPOT : 27/03/2019

N° DE DEPOT : 18648

N° GESTION : 2016B29305

N° SIREN : 507381994

DENOMINATION : ABAQ

ADRESSE : 74 avenue Mozart 75016 Paris

MILLESIME : 2018

.

ABAQ
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social : 74 Avenue Mozart
75016 PARIS

RCS PARIS 507 381 994

18648

DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de décisions

Le Vingt Deux Octobre Deux Mille Dix Huit, à 19 h 00, au siège social, les associés de la Société « ABAQ» se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Alain ROMAN, propriétaire de 28 actions
Mademoiselle Alexandra ROMAN, propriétaire de 4 actions
Mademoiselle Clémence ROMAN, propriétaire de 4 actions
Monsieur Olivier ROMAN, propriétaire de 4 actions

Soit au total 40 actions

Monsieur Alain ROMAN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2018 ;
- Le rapport de gestion établi par le Président ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227.10 du Code de Commerce ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que lesdits documents ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par les textes.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée, du rapport de gestion et du rapport spécial prévu à l'Article 227-10 du Code de Commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Les associés, connaissance prise des rapports de gestion du président sur l'exercice clos le 30 Juin 2018 approuvent, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un déficit de 4.172 €.

Ils approuvent également les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, ils donnent quitus au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'assemblée approuve les conventions suivantes :

- Non rémunération du compte courant d'associé de Monsieur Alain ROMAN qui s'élève au 30 Juin 2018 à 3 euros ;
- Remboursement sur justificatif des frais kilométriques engagés par le Président : 8.477 euros
- Location du siège social et du logement de Paris auprès de Monsieur ROMAN pour un loyer total sur l'exercice de 14.400 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Alain ROMAN ne participant pas au vote.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, sur proposition du président, décident d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 4.172€ de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : Déficit de 4.172€

Affectation

- Report à nouveau pour 4.172€

Les associés reconnaissent en outre qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices se sont élevés aux montants suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	REGIME FISCAL
30/06/2017	0 € dividendes bruts	(**)
30/06/2016	0 € dividendes bruts	(**)
30/06/2015	75.000 € dividendes bruts	(**)

(**) Réfaction fiscale de 40% (Article 158 du CGI), et soumis aux prélèvements et retenues sociales et fiscales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

Le Président
Mr Alain ROMAN

Les associés
Melle Alexandra ROMAN

Melle Clémence ROMAN FORFAIT

Mr Olivier ROMAN

ABAQ
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social : 74 Avenue Mozart
75016 PARIS

RCS PARIS 507 381 994

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 OCTOBRE 2018

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 JUIN 2018

Monsieur Alain ROMAN, Président de la Société par Actions Simplifiée ABAQ, a conformément aux dispositions de l'article L 277-9 du Nouveau Code de Commerce, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I/ SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

A - Comptes de l'exercice

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 33.550 € contre 23.677 € pour l'exercice précédent.

L'exercice se traduit par un déficit de 4.172 €, après dotation aux amortissements de 833 € et aux provisions de 0 €, l'impôt sur les bénéfices pour 0 € et la participation des salariés pour 0 €.

B - Commentaires de l'activité de l'exercice écoulé

Le niveau de rentabilité évolue de la façon suivante :

- le résultat d'exploitation représente 13.71% du chiffre d'affaires (à -4.598€) contre 67.04% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice précédent (à -15.874€).

- le résultat net comptable représente 12.43% du chiffre d'affaires contre 57.47% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice précédent.

C - Evolution prévisible

Nos efforts continuent comme précédemment à privilégier le développement de l'activité en recherchant de nouveaux clients, tout en limitant nos charges de fonctionnement.

II/ ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

III/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Néant

IV/ ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Sans objet

VI / ACTIONS ACHETEES ET VENDUES EN APPLICATION DES ARTICLES L225-208 ET L225-209

Néant

VI/ RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS (ART. L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des dirigeants et salariés de la société.

VII/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts :

Origine

- Résultat de l'exercice : Déficit de 4.172 €

Affectation

Compte report à nouveau 4.172 €

- DEFICIT 4.172 €

VIII/ MONTANT DES DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU COURS DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE	REGIME FISCAL
30/06/2017	0 € bruts	(**)
30/06/2016	0 € bruts	(**)
30/06/2015	75.000 € bruts	(**)

(**) Réfaction fiscale de 40% (Article 158 du CGI), et soumission aux prélèvements fiscaux et aux cotisations sociales.

IX/ CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce seront mentionnées dans le procès-verbal des décisions de l'Assemblée.

X/ MANDATS DES DIRIGEANTS

Les mandats du président se poursuivent normalement et aucun d'eux ne vient à expiration lors de la présente assemblée.

XI/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes qui vous sont présentés sont établis conformément aux dispositions légales. Nous les soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

XII/ DEPENSES SOMPTUAIRES ET FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Votre président vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous proposera.

Fait à ROUEN,
Le 22 Octobre 2018

Le Président

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2018
Page 16

Désignation de l'entreprise SAS ABAQ — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 74 AVENUE MOZART 75016 PARIS 16

Numéro SIRET * 5 0 7 3 8 1 9 9 4 0 0 0 3 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 30062018)	Net 4 (Exercice N-1 clos le 30062017)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	9 630	030	8 520	1 110	1 211
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	9 630	048	8 520	1 110	1 211
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) — Autres * (3)	072	708	074		708	480
	Valeurs mobilières de placement	080	71 830	082		71 830	90 290
	Disponibilités	084	23 659	086		23 659	13 031
	Charges constatées d'avance *	092	1 200	094		1 200	
	Total II	096	97 397	098		97 397	103 801
	Total général (I+II)	110	107 027	112	8 520	98 507	105 012

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	40 000	40 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	4 000	4 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	55 390	68 996
	Résultat de l'exercice	136	(4 172)	(13 606)
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	95 218	99 390
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	36	35
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 000	2 784
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3)	172	253	2 803
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	3 289	5 621
	Total général (I + II + III)	180	98 507	105 012

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	733
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2018

(Formulaire obligatoire à remplir par les contribuables relevant des dispositions de l'article 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEO — Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 06 2018	Exercice N-1 clos le 31 06 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export)	209	210	
	Production vendue biens (dont livraisons intracommunautaires)	215	214	
	Production vendue services *	217	218	33 550 / 23 677
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1 / 2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	33 551 / 23 678
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	37 066 / 37 607
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 250	244	250 / 851
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	833 / 1 094
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	0
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	38 149 / 39 552
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(4 598) / (15 874)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	56 / 418
	Produits exceptionnels (IV)		290	370 / 1 850
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(4 172) / (13 606)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

							312		314 4 172
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 octies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	
	dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352		354 4 172
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * 13 606 dont imputés sur le résultat :								360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370		372 4 172

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rien de particulier n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 898		733
TOTAL	8 898		733
TOTAL GENERAL	8 898		733

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 630	9 630
TOTAL			9 630	9 630
TOTAL GENERAL			9 630	9 630

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 687	833		8 520
TOTAL	7 687	833		8 520
TOTAL GENERAL	7 687	833		8 520

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	833				
TOTAL	833				
TOTAL GENERAL	833				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	642	642	
Débiteurs divers	66	66	
Charges constatées d'avance	1 200	1 200	
TOTAL	1 908	1 908	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	36	36		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 000	3 000		
Autres impôts taxes et assimilés	250	250		
Groupe et associés	3	3		
TOTAL	3 289	3 289		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1 000.0000	40			40

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 820
Dettes fiscales et sociales	250
Total	3 106

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACTURE NON PARVENUE	
- CAB BONBONY S.EX 2018 FNP	2 400
- CAB BONBONY JURIS 2018 FNP	420
ETAT CHARGES À PAYER	
- CFE MT ST A 30.06.18 CAP	250
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	
- FR CIC 06.2018 CAP	36
Total	3 106

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 200
Total	1 200

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - CCA LOYER 07.18 CPA	1 200		
Total	1 200		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits - ANNUL PROV CFE 2017 (DEGREVEMENT)	370	7720000
Total	370	